

REPUBLIQUE Française
Département des Hautes alpes
Commune de LETTRET

Délibération 2022-43

Tarifs concessions cimetièrè

L'an deux mille vingt-deux le dix-sept **du mois de novembre à dix-neuf heures**, en application des articles L.2121-7 et L.2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Municipal de la commune de LETTRET dans la salle de la mairie sous la présidence de **M. Rémy ODDOU, Maire.**

- Date de la convocation : 07/11/2022
- Support de la convocation : IdelibRE et courriel
- Nombre de conseillers en exercice : 10
- Nombre de conseillers présents : 8
- Nombre de conseillers votants : 8

Conseillers présents : M. Bernard BOHAIN, Mme Marie-Christine BOURDEAU, Mme Karine FARNAUD, M. Jean-Claude LAFONT, Mme Françoise LECOMTE, Mme Catherine MEYER, M. Rémy ODDOU, M. Denis ROUSSELLE.

Conseillers excusés : Mme Mylène CUISSET, M. Manuel MESAS.

LE QUORUM EST ATTEINT.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Jean-Claude LAFONT

Délibération - tarifs concession cimetièrè

M. le Maire expose au Conseil Municipal :

Il convient de fixer les tarifs des concessions funéraires du cimetière de la commune à compter du 1^{er} janvier 2023.

M. Le maire propose, à l'achat et au renouvellement, les tarifs suivants :

Concession simple (2m²) :

Durée	Montant
15 ans	200€
30 ans	400€
50 ans	600€

Concession double (4m²) :

Durée	Montant
15 ans	350€
30 ans	700€
50 ans	1050€

Concession enfant de moins de 5 ans (1m²) :

Durée	Montant
15 ans	100€

30 ans	200€
50 ans	300€

Cave ou caverne (tarif au m²) :

Durée	Montant
15 ans	100€
30 ans	200€
50 ans	300€

Dispersion des cendres dans le cimetière :

75€

A l'unanimité, le conseil municipal décide :

Article 1 : d'approuver les tarifs des concessions, à l'achat et au renouvellement, comme suit :

Concession simple (2m²) :

Durée	Montant
15 ans	200€
30 ans	400€
50 ans	600€

Concession double (4m²) :

Durée	Montant
15 ans	350€
30 ans	700€
50 ans	1050€

Concession enfant de moins de 5 ans (1m²) :

Durée	Montant
15 ans	100€
30 ans	200€
50 ans	300€

Cave ou caverne (tarif au m²) :

Durée	Montant
15 ans	100€
30 ans	200€
50 ans	300€

Dispersion des cendres dans le cimetière :

75€

Article 2 : charge le maire, par délégation, de prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières sans limites ni conditions.

A Lettret, le 17 novembre 2022

Le Maire,

Rémy ODDOU

